

## Crise Lactalis – Communiqué – 15/01/2018

Dès que nous avons eu connaissance du Communiqué de rappel émis par Lactalis le samedi 2 décembre dernier, l'organisation hygiène et sécurité des aliments de la BABG a immédiatement diffusé cette information via la nouvelle rubrique « Sécurité alimentaire » du Site Internet de la BABG (<http://www.banquealimentaire33.org/aliments.html>) et elle vous a répercuté cette information par mél le lundi 4 décembre.

A 2 reprises, nous vous avons relayé les informations concernant l'élargissement et apporté des précisions sur cette alerte sanitaire. Cette information était complétée par des consignes de vigilance et de conduite à tenir en précisant les produits concernés, à savoir les poudres de laits et céréales infantiles des 3 marques suivantes :

- **MILUMEL** (en GMS, toutes les enseignes = tous les magasins)
- **CARREFOUR** (à la Marque de ce Distributeur, donc seulement chez Carrefour)
- **PICOT** (vendus en pharmacie, mais certaines pharmacie font des dons)
- **TARANIS** (en pharmacie = mélange d'acides aminés en poudre destinés au traitement de pathologies)

En interne à la BABG, nous avons bloqué tous les laits en poudre pour enfants issus de la Collecte de fin novembre, n'ayant pas eu d'autres fournitures via la ramasse ou de dons de pharmacies. A la fin du tri de l'ensemble de la collecte, nous avons procédé au tri de ces poudres de lait pour écarter les produits concernés par l'alerte. Nous avons ainsi identifié 30 produits incriminés que nous avons détruits.

Dans un communiqué récent, suite à sa convocation par le ministre de l'économie Bruno Le Maire ce 12 janvier, le groupe Lactalis a indiqué « .....Monsieur Emmanuel Besnier a réaffirmé que la sécurité sanitaire des produits et des consommateurs est la priorité de son Groupe.

*Dans un objectif de faciliter et finaliser la procédure de rappel et la gestion du retrait de l'ensemble des boîtes de lait infantile, Monsieur Besnier a proposé de reprendre le reliquat des produits infantiles du site de Craon, quelle que soit la date de production sur tous les circuits de diffusion (GMS, Pharmacies, Maternités, Crèches et Hôpitaux...)*

C'est donc l'ensemble des aliments infantiles du site de Craon (**donc les 4 marques concernées sans tenir compte de leur date de durabilité minimum**) qui sont visés.

**Nous voudrions attirer votre attention au cas où vous auriez des approvisionnements indépendamment de ceux de la BABG, soit par des ramasses à votre niveau soit par des dons par exemple de pharmacies. En effet, les contrôles de la DGCCRF ont révélé que les procédures de rappel n'avaient pas toujours été bien suivies au niveau des circuits de distribution, y compris par les pharmacies. C'est le cas en Gironde.**

**Je vous recommande donc la plus grande vigilance si vous avez ce type d'approvisionnements hors BABG en détruisant systématiquement les produits que vous détiendriez des 4 marques en cause. Si d'aventure vous étiez confrontés à cette situation, merci de nous en informer car nous avons l'intention de faire un retour d'expérience compte tenu de cette crise exceptionnelle.**

Pierre Veit  
RHySA

**N.B. : N'hésitez pas à consulter le site : <http://www.banquealimentaire33.org/aliments.html>**